



LICENCE PROFESSIONNELLE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

RNCP 38862



LA LICENCE PROFESSIONNELLE « ACTIVITÉS JURIDIQUES : MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS » A POUR FINALITÉ DE FORMER DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS APPELÉS À INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES MAJEURES VULNÉRABLES, DANS LE CADRE DE MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'augmentation des situations de vulnérabilité (handicap, maladies, addictions), cette formation répond à un besoin sociétal majeur : garantir la protection des droits, de la dignité et des intérêts des personnes dont les facultés physiques et/ou mentales sont altérées.

Le mandataire judiciaire est désigné par le juge pour assurer la protection de la personne et/ou de son patrimoine lorsque celle-ci n'est plus en mesure de pourvoir seule à ses intérêts. Le respect de son autonomie est essentiel.

> objectif

Cette licence professionnelle constitue aujourd'hui le **diplôme de référence pour exercer la profession, conformément aux évolutions récentes du cadre réglementaire.**

La formation repose sur une approche pluridisciplinaire associant droit, gestion, comptabilité, fiscalité, sciences sociales et pratique professionnelle, afin de préparer les étudiants à la complexité des situations rencontrées sur le terrain.

Les défis ne manquent pas : maîtriser le cadre institutionnel de la protection des majeurs, assurer la sécurité juridique des actes accomplis pour le majeur protégé, développer une relation de protection respectueuse de la personne en appliquant les principes déontologiques et éthiques de la profession, gérer un budget, un patrimoine, des prestations sociales, et rédiger des écrits professionnels (requêtes au juge, inventaires, comptes de gestion, documents individuels de protection des majeurs).

Pour en savoir plus



LICENCE PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

Cette Licence Professionnelle se prépare en alternance (3 semaines en entreprise / 1 semaine à l'université par mois), dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**, d'un **contrat de professionnalisation**, ou dans le cadre de la **formation continue**.

Les acquis universitaires sont ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant toute l'année universitaire.

> programme

Semestre 5

UE 1 APPLIQUER LE PÉRIMÈTRE DE LA MESURE DE PROTECTION ET SES OBLIGATIONS

Les régimes de protection juridique

Vie familiale de la personne protégée

Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives

UE 2 Adapter l'accompagnement à la personne protégée

Approche institutionnelle et accompagnement social et médico-social

Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et de la santé

Accompagnement social et médico-social

Réagir aux situations en fonction des vulnérabilités de la personne protégée

Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences

Gestion des situations d'urgence et de crise

UE 3 Agir en tant que professionnel de la protection juridique

Gestion budgétaire, administrative et patrimoniale

Gestion budgétaire 1

Gestion patrimoniale 1

Gestion administrative

Éthique et déontologie

UE 4 Approfondir ses savoirs professionnels

Projet Tutoré

Mises en situations professionnelles

Semestre 6

UE 1 Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations

Droits et responsabilités de la personne protégée

Les droits de la personnes protégée

Responsabilité civile et pénale du MP

Limites d'intervention du MJPM

Les limites du mandat

Les actes strictement personnels

Vie professionnelle de la personne protégée

UE 2 Adapter l'accompagnement à la personne protégée

Positionnement du MJPM : Pratique et formalisation

Positionnement du MJPM

Document individuel de protection des majeurs

Méthodes et techniques de communication

Communication au quotidien - Technique de communication (avec le MP et son entourage)

Méthodes de communication alternatives

Langue vivante/langue des signes

UE 3 Agir en tant que professionnel de la protection juridique

Gestion budgétaire, fiscale et patrimoniale

Gestion budgétaire 2

Gestion patrimoniale 2

Gestion fiscale

Modes d'exercice et responsabilités du MJPM

Modes d'exercice du MJPM

Responsabilités du MJPM

UE 4 Approfondir ses savoirs professionnels

Rapport d'alternance : évaluation du rapport écrit

Rapport d'alternance : soutenance orale

Outils numériques - Certification PIX

• La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens du secteur professionnel

• **Durée de la formation** : 1 an

• **Volume horaire** : : 460 h (Examens, Colloques, Conférences et sorties pédagogiques)

• **Début des cours** : septembre 2026

• **Fin des cours** : mi-septembre 2027

> conditions d'admission

La licence professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs est ouverte aux étudiants, aux professionnels et aux demandeurs d'emploi souhaitant se reconverter ou évoluer dans leurs compétences juridiques.

Elle peut être suivie dans le cadre d'une alternance (conclusion impérative d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pendant toute la durée de la formation) ou dans le cadre de la **formation continue**.

- Étudiants ayant validé 120 ECTS dans les Mentions suivantes du diplôme national de Licence : Droit, Economie, Gestion, Économie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales
- Étudiants ayant validé 120 ECTS des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS)
- Étudiants titulaires des BTS et DUT des filières sociales et gestion – administration – droit – finance
- Manifester un intérêt pour les métiers du secteur juridique et social

> débouchés

À l'issue de la formation, les diplômés ont vocation à exercer en qualité de :

- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs en association tutélaire
- Préposé d'établissement (secteur sanitaire, social et médico-social)
- Mandataire individuel (après obtention de l'agrément de la Préfecture en application du schéma régional)

La profession de MJPM est réglementée par le Code de l'action sociale et des familles aux articles L. 471-1 et suivants.

> admission

Sélection sur dossier sur la plateforme **e-candidat** ecandidat-uca1.univ-cotedazur.fr **DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2026**

Possibilités de **VAE** (validation des acquis de l'expérience) et de **VAP** (validation des acquis professionnels)

COÛT DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage : L'apprenti ne paie aucun frais de formation, excepté la CVEC. Le coût de 11619€ est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Un reste à charge de 1600€ est demandé aux entreprises ou organismes du secteur privé.

Contrat de professionnalisation : 14€/heure donc 6440 euros pour 460 heures.

Formation continue : 6800 € (CPF mobilisable)

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Pr ANNE-SOPHIE GINON

✉ Anne-Sophie.GINON@univ-cotedazur.fr

ANNE-SOPHIE SIEW-GUILLEMIN

✉ Anne-Sophie.SIEW-GUILLEMIN@univ-cotedazur.fr

JEAN-RAPHAËL DEMARCHI

✉ Jean-Raphael.DEMARCHI@univ-cotedazur.fr

droit.univ-cotedazur.fr



Faculté de Droit et Science Politique - EUR LexSociété
Avenue Doyen Louis Troabas
06050 NICE



Bureau pédagogique de la Licence Professionnelle
> Bureau 122
✉ Christelle.LAURENTI@univ-cotedazur.fr
☎ 04 89 15 25 26